



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 10 mars 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 25 février 2026 et le 10 mars 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Les 4 procédures d'évolution suivantes du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (63)- Modification n°2,- DPMC n°1,- Révision allégée n°1 et DPMC N°2
- Implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Suze-la-Rousse (26)
- Programme d'aménagement du domaine skiable de Morzine - remplacement du télésiège de la Pointe de Nyon, sur la commune de Morzine (74)
- Implantation du parc photovoltaïque au sol porté par Total Energies renouvelables France sur la commune de Trévol (03)
- Création d'une installation de stockage de déchets inertes par la société ISDI du Chauvilly sur la commune de Gex (01)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaux (03)
- Révision du PCAET de la communauté de communes Pays du Mont-Blanc (74)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de La Chavanne (73)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jean-de-Maurienne (73)
- Aménagement (plan pluriannuel d'investissement 2025-2029) de la station de La Clusaz, sur la commune de La Clusaz (74)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Remplacement du télésiège des Chaudannes, sur la commune de Montricher-Albanne (73)
- Projet de centrale photovoltaïque flottante sur la commune d'Anse (69)
- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Val-Cenis (73)

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Macôt-la-Plagne, commune déléguée de La Plagne-Tarentaise (73)
- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix (63)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>